

PHI6270 : Philosophie allemande

SYLLABUS

Repenser l'éthique de la conviction. Le *Systeme de l'éthique* de J.G. Fichte

Hiver 2020

Augustin Dumont, professeur adjoint.
Pavillon 2910, Boulevard Édouard-Montpetit
Bureau 400. Disponibilité : sur rendez-vous
Tél : 514 343-6111 # 30890
@ : augustin.dumont@umontreal.ca

Descriptif

Le séminaire se penchera cette année sur *Le Système de l'éthique selon les principes de la Doctrine de la science* de J.G. Fichte (1798). Moins connue que la philosophie pratique kantienne, dont elle est immédiatement héritière, l'éthique fichtéenne de l'époque d'Iéna – pièce maîtresse du « système de la liberté » que le philosophe entendait construire – offre pourtant une ressource exceptionnelle en matière de philosophie pratique. Kant passe pour avoir offert la présentation idéal-typique du point de vue « déontologique » en philosophie morale, c'est-à-dire de la théorie selon laquelle il convient avant tout de juger les actions selon leur conformité aux devoirs. Si le « déontologisme » de Kant (comme de Fichte) est indéniable, ce point de vue réducteur ne tient pas compte de l'ambition réelle d'une philosophie *transcendantale* de notre expérience morale. Non seulement la philosophie pratique kantienne (et fichtéenne) complique la répartition standard des rôles entre déontologisme, éthique de la vertu et conséquentialisme par sa manière subtile d'intriquer la question de la valeur (particulièrement celle du bonheur) à ses développements, par exemple, mais en outre elle entend avant tout problématiser la portée universelle de notre expérience de l'agir en amont de toute éthique particulière. Dans ce cadre, elle invite à reconnaître l'inanité de tout discours éthique (déontologique, axiologique ou conséquentialiste) qui, accaparé par la seule consistance logique du jeu d'énoncés qu'il a à offrir, enjambrerait la question – « métaphysique » – de la liberté et ne trouverait pas à s'y « fonder ». C'est tout ceci que la *Sittenlehre* de Fichte porte à un degré d'accomplissement inégalé. Prolongement appliqué de la révolution opérée dans la philosophie première par l'*Assise fondamentale de la Doctrine de la science* de 1794, la *Sittenlehre* entend systématiser, bien au-delà de Kant, la philosophie morale transcendantale par la méthode génétique nouvellement acquise. Il en résulte une « éthique de la conviction » (pour reprendre une expression weberienne dont il conviendra d'ajuster le sens) originale et puissante, que l'on gagne à réinterroger aujourd'hui. Après une interprétation apéritive du *Prince de Hombourg* de Kleist et une introduction systématique au texte fichtéen par le titulaire, nous lirons ensemble le *Système de l'éthique* paragraphe par paragraphe.